

Randonnées et Découvertes autour de Marseille

DU LUNDI 26 AU VENDREDI 30 AVRIL 2027

5 JOURS / 4 NUITS

Sous réserve de disponibilité au moment de votre confirmation

OPTION JUSQU'AU 10/12/2026



RANDONNEURS DE L'OISANS



JOUR 1 : Bourg d'Oisans – Marseille

Départ le matin en direction du sud de la France. Vers midi, arrivée Sainte-Cécile-les-Vignes pour le **déjeuner au restaurant Le Relais**. Reprise de l'autocar et route pour Marseille. Arrivée en fin de journée, installation à l'hôtel IBIS EUROMED. Dîner à l'hôtel et nuit.

JOUR 2 : Les Calanques

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ pour Cassis. **Rencontre avec vos guides** et départ pour une **randonnée*** à la **découverte du Parc National des Calanques de Cassis**. Le parcours vous emmènera à la calanque de Port Miou puis à la calanque de Port Pin, avant de rejoindre un point haut pour dominer la sublime calanque d'En Vau. C'est une des randonnées "incontournables" du Parc National des Calanques. Au cours de la sortie, votre guide vous parlera de la flore typique de ce milieu naturel situé au cœur du Parc National des Calanques. **Pique-nique tiré du sac** (fourni par un prestataire) en cours de randonnée. En fin d'après-midi, retour au Port de Cassis et petit temps libre avant de rejoindre l'autocar. Retour à l'hôtel. Dîner à l'hôtel et nuit.

*** : Durée : 5h00 à 6h00. Difficulté : large piste et sentier caillouteux. Dénivelé : 320m**

Matériel individuel (non-fourni) : les personnes doivent obligatoirement avoir des chaussures de marche fermées + de l'eau (minimum 1,5l par personne) + une veste coupe-vent (selon la météo) + un petit sac à dos (15-22 litres) + des bâtons de randonnée (pour ceux qui le souhaitent)

JOUR 3 : Notre-Dame de la Garde et les îles

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ pour Marseille. **Montée à Notre-Dame de la Garde en petit train**. Du Vieux Port à Notre Dame de la Garde, en passant par la corniche, en bord de mer, vous découvrirez ses richesses, comme les Fort Saint Jean et Fort Saint Nicolas, le Palais du Pharo, l'Abbaye St Victor, la vue imprenable du Pont de la Fausse Monnaie, du Château Valmer ou encore du célèbre Vallon des Auffes. Vous admirerez en toile de fond, les îles du Frioul et du Château d'If. Le train bifurquera alors, pour vous emmener vers le Vallon de l'Oriol où vous découvrirez de magnifiques demeures "marseillaises", accrochées à flanc de colline. Vous grimpez alors, jusqu'à 162 mètres d'altitude où la Bonne Mère veille sur Marseille et les Marseillais. Dépose à ND de la Garde pour la visite libre, puis reprise du petit train et retour sur le Vieux Port. **Déjeuner pique-nique** (fourni par un prestataire). L'après-midi, traversée jusqu'au **château d'If. Visite libre**. Plongez dans un classique de la littérature en visitant le Château d'If, la forteresse prison sur l'île d'If, qui a inspiré le roman d'Alexandre Dumas, paru en 1844, Le Comte de Monte-Cristo. Sur les ordres de François Ier, le Château d'If a été principalement édifié pour protéger Marseille d'une invasion. Protestants et républicains, plus tous ceux qui s'opposaient à l'autorité publique ont été emprisonnés au Château d'If de 1580 jusqu'à 1871. Traversée jusqu'à **l'archipel du Frioul et découverte libre**. Le Frioul est composé de deux îles, Ratonneau et Pomègues, reliées par une digue formant un port. Ratonneau est l'île la plus fréquentée. Vous pourrez y découvrir la pointe Brégantin, la calanque de Morgeret, le fort de Ratonneau qui surplombe la magnifique calanque de Saint-Estève, le port de l'Eoube et l'ancien hôpital Caroline qui accueille aujourd'hui de nombreuses manifestations culturelles. Pomègues quant à elle reste plus sauvage et authentique avec la calanque de la Crine, le port et la tour de Pomègues qui offre un magnifique panorama. En fin d'après-midi, traversée retour jusqu'au Vieux port de Marseille et retour à l'hôtel. **Dîner BOUILLABAISSE** dans un restaurant. Retour à l'hôtel et nuit.



JOUR 4 : Randonnée aux barrages de Zola et de Bimont et massif de la Sainte Victoire

Petit-déjeuner à l'hôtel, route en direction de la Ste Victoire. Rencontre avec vos guides pour la **randonnée***. Au départ du village du Tholonet partez à la découverte de l'antique barrage de Zola avant de rejoindre le barrage de Bimont. Profitez de la vue sur la Montagne Sainte Victoire. Le parcours se poursuivra à travers un magnifique champ d'oliviers puis par l'aqueduc de Doudon. **Pique-nique tiré du sac** (fourni par un prestataire) en cours de randonnée. En fin d'après-midi, reprise de l'autocar. Retour à l'hôtel. Dîner à l'hôtel et nuit.

*** : Durée : 5h00 à 6h00. Difficulté : large piste et courte section d'un sentier caillouteux. Dénivelé : 400 m**

Matériel individuel (non-fourni) : les personnes doivent obligatoirement avoir des chaussures de marche fermées + de l'eau (minimum 1,5l par personne) + une veste coupe-vent (selon la météo) + un petit sac à dos (15-22 litres) + des bâtons de randonnée (pour ceux qui le souhaitent)

JOUR 5 : Retour

Petit déjeuner à l'hôtel. Route de retour vers vos localités. **Déjeuner libre en cours de route**. Arrivée prévue à Bourg d'Oisans entre 15h00 et 16h00.

L'ordre des visites pourra être inversé mais toutes les activités prévues au programme seront effectuées.
Suivant les conditions météorologiques, le programme de randonnées pourra être modifié (certains sentiers pouvant être fermés par arrêté préfectoral).

TARIF PAR PERSONNE ET PAR AUTOCAR :

BASE de participants	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 42
	1106 €	1039 €	1026 €	979 €	950 €

UN GRATUIT POUR 40, soit la 41^e place offerte

Prestations incluses :

- **TRANSPORT** en autocar de grand tourisme
- **HEBERGEMENT** en hôtel 3*, base chambre double (taxe de séjour incluse)
- **RESTAURATION** : la pension complète du déjeuner du Jour 1 au petit-déjeuner du dernier jour dont 3 pique-niques, boissons incluses au déjeuner du jour 1 (1/4 de vin et café) et aux diners (1/4 de vin)
- **VISITES / ANIMATION** :
 - Les visites mentionnées au programme.
 - La balade commentée en petit train à Marseille.
 - L'entrée au château d'If
 - Les traversées en bateau le jour 3.
 - Des guides de randonnées à la journée pour les jours 2 et 4.
- **DIVERS** : les assurances assistance, rapatriement et ANNULATION

Prestations non incluses :

- . Le supplément chambre seule : + 210 €
(maximum 4 chambres seules pour le groupe)
- . Les boissons lors des déjeuners pique-nique
- . Le déjeuner du dernier jour.
- . Les dépenses personnelles
- . Les pourboires éventuels

Informations importantes :

FORMALITÉS : carte d'identité ou passeport en cours de validité

Pour les ressortissants de nationalité étrangère, prière de consulter les autorités compétentes (ambassade, consulat).

FORMALITÉS SANITAIRES : il appartient au client de s'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour (www.pasteur.fr)

HORAIRES / CONTACT : les horaires définitifs vous seront communiqués en temps utiles avant le départ ainsi que des coordonnées à joindre sur place en cas de problème

RESERVES TARIFAIRES : un réajustement tarifaire peut être appliqué à 20 jours du départ en fonction de la fluctuation du taux de change, l'augmentation du coût des carburants, et taxes diverses.

PROGRAMME ADAPTÉ PMR : non

RÉSERVATION / RÈGLEMENT :

- . Acompte de 30 % par personne à la réservation
- . Solde 30 jours avant le départ
- . Réajustement éventuel 20 jours avant le départ

CONDITIONS D'ANNULATION : + 30 jours : frais de dossier / De 29 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage / De 20 à 08 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage / De 07 à 02 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage / Moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage. Frais de dossier applicables en cas d'annulation : 28 € par personne

En fonction des voyages les conditions ci-dessus peuvent être modifiées : se référer au contrat définitif.

Tout voyage ou séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du passager, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

Si les assurances annulation ont été souscrites, se référer aux conditions de remboursement de l'assurance (remises sur demande et avec le contrat).

Date d'impression du programme : 16/10/2026. Validité des présents tarifs : 2 mois



FORMULAIRE D'INFORMATION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise SGVE PERRAUD VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise SGVE PERRAUD VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. SGVE PERRAUD VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15, avenue Carnot 75017 Paris – tel 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de SGVE PERRAUD VOYAGES.

NOUS CONTACTER



SARL SGVE - 441 Avenue du Peuras - CS 40060 - 38210 TULLINS

Tel: 04 76 35 80 30 - Fax: 04 76 35 80 31

www.groupeperraud.com

S.A.R.L SGVE au capital de 8 000 € - siège social : 441 avenue du Peuras – 38210 – Tullins – 404 396 533 RCS Grenoble - APE 7912Z
SIRET 404 396 533 00097 - TVA intracommunautaire : FR 38404396533
IM038120003 - RC HISCOX HA RCP 0239006 – LXF Assurance – 31 rue Henri Barbusse 26000 VALENCE

